

Image not found or type unknown



Vente en indivision coté acquéreur

Par **Steph6364**, le **13/06/2019** à **19:26**

Bonjour,

Nous avons signé un compromis de vente pour un terrain en indivision il y a maintenant 3 ans. Le jour de la signature de la vente, celle-ci a été annulée car une des personnes a refusé de donner son accord via procuration. Aujourd'hui, une des indivis est allée au TGI pour contraindre l'autre personne à accepter et finaliser la vente. Début juillet nous devrions avoir un retour du TGI : si celui-ci ne rend pas de décision en faveur de la vente, comment peut-on faire pour "casser" le compromis et récupérer notre argent ?

Merci d'avance pour vos éclaircissements,